

Barème d'honoraire :

Prix de vente net vendeur (€)	Taux des honoraires TTC	Honoraires TTC (€)
Jusqu'à 100 000 €	8%	8 000 € maximum
De 100 001 à 200 000 €	7%	-
De 200 001 € à 300 000 €	6%	-
De 300 001 à 500 000 €	5%	-
Au-delà de 500 000 €	4%	-
Forfait minimum	-	5 000 € TTC

Ces honoraires sont calculés sur le prix net vendeur et sont à la charge du vendeur sauf convention contraire. Barème applicable au 28/10/2025.

Prestations	Locataire (€TTC/m2)	Propriétaire (€TTC/m2)
-------------	---------------------	------------------------

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12,00 €	12,00 €
État des lieux d'entrée	3,00 €	3,00 €

Honoraires partagés à parts égales entre bailleur et locataire, conformément à la loi ALUR.

Ces montants s'appliquent aux zones très tendues (zone A bis - Vincennes). Barème applicable au 28/10/2025.